NORD

DOUAI

A Le Lyre d'or au théâtre. — La société chorale de la Lyre a participé au concours international de Douai qui vient de se dérouler le dimanche 24 août prochain.

Elle [illegible] dirigée par son chef [illegible] Lanoy, directeur M. Grave. — Marchiennes-au-Pont (Belgique), 140 exécutants, directeur M. Weyts. — Cercle choral de Framéries (Belgique), 120 exécutants, directeur M. d'Arpey.

Le 24 à 17 h. de Douai a commencé ses répétitions et sous la direction de MM. Allouchery et Lemaire, ces travaux vont se poursuivre sérieusement.

[illegible] de Douai comprend une épreuve [illegible] vue et une d'exécution en section [illegible] et un concours d'honneur en section [illegible].

Récompenses de Douai. — Nous apprenons que deux anciens élèves des Ecoles Académiques de Douai, MM. Adolphe Grenier et Auguste Legrand, élèves de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, viennent d'obtenir aux dernière concours : le premier, une 1re médaille d'ensemble ; une 3e médaille d'ensemble et une 3e médaille en perspective.

Nous adressons nos félicitations, de même [illegible] professeurs, MM. Maurice Rocquet [illegible].

Le Sénégal. — Le 2e canonnier Muleau, de la 10e batterie du 37e d'artillerie, ayant reçu à la [illegible] un coup de pied de cheval dans la [illegible] d'urgence, conduit à l'hôpital militaire.

[illegible]. — Un agent de la gendarmerie de Sin-le-Noble a été victime d'un accident survenu à son domicile. Il a été [illegible] grièvement blessé à la [illegible] de Valenciennes, procédé à [illegible] d'un jeune Jules Libert, originaire de [illegible], âgé de 22 ans, ouvrier [illegible].

[illegible] ont été récemment transférés à Valenciennes.

[illegible]. — On signale la disparition du sieur [illegible], du Pavillon, pourvoir de ferme, [illegible] qui aurait emporté une bicyclette valant [illegible] qui lui avait loué M. Wacquier.

ANZIN. — Une réception manquée. — On lit dans le « République » :

Le Conseil municipal, M. le Maire lit une lettre [illegible] Schmitt, Lanoy, Bertaux [illegible] officielle [illegible] Municipale, soit faite à M. Co[illegible] Anzin.

[illegible] que jusqu'à ce jour il n'y a pas de précédent pour semblable réception et [illegible] il ne tient pas à sortir des habitudes prises en pareille circonstance.

[illegible] mise aux voix n'est pas adoptée. [illegible] Mlle, clérical, Lanoy et Humes, socialiste, ont voté pour ; les autres conseillers ont voté contre.

VALENCIENNES

Cérémonie patriotique à Condé

[illegible] a eu lieu à Condé, l'inauguration du monument élevé dans le cimetière, à la mémoire des victimes de la Ville morts pour la Patrie. La cérémonie avait été primitivement fixée au mois [illegible] pour diverses raisons, elle dut être [illegible]. Elle a été présidée par M. Xavier Niel[illegible], secrétaire général, fondateur de « Souvenir Français ».

La réception des sociétés s'est faite à deux heures, au Café de Paris, siège de la Société des Anciens Zouaves de Condé, sous l'honneur duc [illegible] 30 drapeaux participants : organisations locales, associations patriotiques et militaires de la [illegible].

A deux heures et demie, le cortège s'est formé place Saint-Wasnon, pour se rendre par le [illegible] de la Place Verte, la rue du Collège, la [illegible] d'Arras, la rue Gambetta, la place Ronsault et la Porte de Tournai, au cimetière où la [illegible] d'inauguration a commencé à trois [illegible].

[illegible] arrivée, les drapeaux se sont rangés [illegible] le monument élevé à l'entrée de la nécropole.

Ce monument est très simple ; il se compose [illegible] d'une pelle pyramide, sur la face principale duquel on a gravé les noms des trente-[illegible] Ville morts pour la Patrie : 1 de la guerre de 1870 et 1871, et dont les ossements ont été réunis dans [illegible] ; 29 enfin, sous le lierre.

Le sous :

[illegible] 1er Bataillon de la Garde Mobile du Nord :

[illegible] 1. Applincourt Florimond, 25 ans, né à Villers-[illegible] ; 2. Verchain Jean-Baptiste 25 ans, né à [illegible] ; 3. Dufuret Paulin, 25 ans, né à Vi[illegible] ; 4. [illegible] Auguste, 23 ans, né à Petit-[illegible] ; 5. Dubuisse Edmond-Joseph, 22 ans, né à [illegible] ; 6. Bernard Edmond-Joseph, [illegible] à Jenlain. — 7. Maurice Sinch[illegible] Fresnes. — 8. Tavieux Emile-[illegible] à Folleries. — 9. Bolle Aimé, né à Onnaing.

2e Régiment d'Artillerie Mobile :

10. Demoux Marcel-Joseph, 23 ans, né à Etreux. — 11. Delmotte Fidèle, 23 ans, né à Hergnies.

38e Régiment d'Infanterie de Ligne :

12. Nisy Louis-Joseph-Isidore, 47 ans, né à La Fère (Aisne). — 13. Merchier Henry-Désiré, 30 ans, né à Rashemont (Aisne). — 14. Dinot Paul, 24 ans, né à Jumancourt (Aisne). — 15. Colombier Alfred, 20 ans, né à Vèvres (Haute-Saône). — 16. Levasseur Yves, 23 ans, né à Thorrepire (Côtes-du-Nord). — 17. Correx Louis, 20 ans, né à Vasseny (Aisne). — 18. Nancy Pierre, 20 ans, né à Villers-[illegible]-Fère (Aisne). — 19. Breton Victor, 30 ans, né à Chery-en-Orsis (Aisne). — 20. Cagnart [illegible], 20 ans, né à Ogis-le-Commune (Aisne). — 21. Gérard Jean-Baptiste, 32 ans, né à Neuve-[illegible]. — 22. Menard Léon, 30 ans, né à Bussy-[illegible] (Aisne). — 23. Huet Clément, 20 ans, né à [illegible] (Aisne). — 24. Lamoureux Auguste, 20 ans, né à Septieux (Aisne). — 25. Gery Albert-Robert, 21 ans, né à Orainville (Aisne). — 26. Robert-Joseph, 24 ans, né à Mons (Var). — 27. Corbelle-Hippolyte, 26 ans, né à Douai (Nord). — 28. Déforge Eugène 17 ans, né à Douai, (Nord). — 29. Soulale Auguste, 20 ans, né à Champs (Aisne).

65e Régiment d'Infanterie de Ligne :

30. Legrand Emile-Jean-Baptiste, 26 ans, né à Lores (Manche). — 31. Caligniol Michel, 24 ans, né à Muraignier (Puy-de-Dôme).

22e Bataillon de Chasseurs à pied

32. Monguin Alexandre, 21 ans né à Firotles (Haute-Marne).

12e Régiment de Chasseurs à cheval

[illegible] (Loire-et-Loire).

Sur les faces latérales, on lit : « Aux Enfants de Condé, morts au champ d'honneur ». Puis : Vendeau Georges, 1871 — Murez Jules (Tonkin)— Lieutenant Rouzé chevalier de la Légion d'honneur (Algérie) — Waroquier Adolphe, 1871.

A la suite d'un appel adressé à la population par la municipalité, plusieurs noms ont été proposés au comité pour être ajoutés à ceux qui précèdent. Ce sont ceux de :

Cérodes Léon, soldat au 8e de ligne, décédé à l'hôpital d'Issoudun, le 11 septembre 1871. — Duez Benoît, soldat au 130e, blessé pendant le siège, et décédé à l'hôpital de Metz en 1870. — Trunchant Toussaint, soldat au 82e, blessé pendant le siège et décédé à l'hôpital de Metz en 1870. — Rolette Léonard, soldat au 4e de marche, décédé à l'ambulance de Pont-Foyes, le 7 février 1871. — Roger Louis, époux de Julie Destrebecq, après avoir fait la campagne de 1870, a fait partie du corps expéditionnaire en Algérie et est décédé à l'hôpital de Bône, le 28 novembre 1871. — Beaugnies Adolphe corps expéditionnaire d'Algérie, décédé à l'hôpital de Constantine le 6 octobre 1870. — Bertau Henri, corps expéditionnaire d'Algérie, décédé à l'hôpital de Biskah, le 2 novembre 1871. — Bouchez Alphonse, fusilier de marine, décédé à l'hôpital de Saint-Louis du Sénégal le 17 décembre 1880. — Lagaisse, infanterie de marine, décédé à Saint-Louis du Sénégal en 1881. — Delengles Charles, engagé volontaire de la chasse de 1880, rapatrié du Tonkin et décédé en 1889, des fièvres contractées dans les campagnes de la conquête.

Les honneurs militaires ont été rendus par un peloton du 127e de ligne ; des couronnes ont été déposées au pied du monument et des discours ont été prononcés par M. Gervais, président du Comité, faisant la remise du monument à l'autorité militaire, en la personne de M. le colonel du 127e, délégué par M. le général commandant le 1er corps d'armée ; par le colonel Quais, du 127e, par M. Pureur, maire de Condé et conseiller d'arrondissement, par le délégué des Vétérans et par M. Messen, secrétaire général de « Souvenir Français ».

A l'issue de la cérémonie, un concert a été donné sur la Place Verte, par la Société Philharmonique de Condé.

VALENCIENNES. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué au réunira le mercredi 1er juin, à cinq heures.

Voici l'ordre du jour de cette séance : 1. Ouverture de la session ; désignation du secrétaire [illegible]. 2. Communications. 3. Collège de jeunes filles : fourniture de bancs. — 4. Collège de jeunes filles ; transfert d'adjudication. — 5. Hospices ; avis sur un projet d'acquisition de terrain. — 6. Acquisition de terrain par mesure d'alignement ; transfert. — 7. Subventions aux Sapeurs-Pompiers ; emploi de la subvention de l'Etat — 8. Concours Hippique ; subvention — 9. Assurances des propriétés communales ; Avenant d'augmentation. — 10. Abonnement à l'eau des bâtiments ; réception définitive — 11. Ecole Professionnelle ; acquisition de matériel d'électricité industrielle — 12. Ecole Professionnelle ; création d'emploi. — 13. Vente de terrains. — 14. Réunion des sociétés locales à l'Hôtel de Ville — 15. Distribution d'énergie électrique ; organisation du contrôle. — 16. Travaux d'entretien ; renouvellement d'adjudication. — 17. Budget des chemins vicinaux de l'exercice 1911. — 18. Hospices ; remboursement de rente perpétuelle. — 19. Bureau de Bienfaisance ; désignation d'un délégué. — 20. Eaux potables ; projet d'installation d'un réfrigérant pour l'utilisation des eaux de condensation. — 21. Octroi ; renouvellement du tarif. — 22. Collège de filles ; comptes de 1909, budget supplémentaire de 1910 et budget primitif de 1911. — 23. Etablissements charitables ; comptes de 1909. — 24. Compte de gestion du receveur municipal. — 25. Compte administratif de l'exercice 1909 et budget supplémentaire de 1910. — 26. Bourse à l'Ecole des Beaux-Arts. — 27. Ecole Polytechnique ; constatation d'insuffisance de fortune. — 28. Assistance aux vieillards.

Heures faites. — Henri Turbet, journalier, rue du 22-Septembre, et Victor Deudon, journalier, rue de la Barre, ont été écrasés en vertu de contrainte par corps.

— Emile Popyns, tisseur, originaire de Gand, a été arrêté pour vagabondage.

— Rue Derrière-les-Hôtels, Félicie Dramez femme Teverne, 33 ans, demeurant rue de Lille, 82, la femme Deloge l'a terrassée et lui a porté de violents coups dont un au nez qui occasionna une hémorragie assez sérieuse. D'autre part, la femme Taverne accuse la femme Deloge, cabaretière, rue de Lille, de lui avoir porté plusieurs coups de bouteiller dans les jambes et de lui avoir lancé une chope qu'heureusement elle a pu éviter.

— Rue Jeanne d'Arc, Léonie Leroy, 40 ans, boulonneuse, accuse son mari de l'avoir brutalisée.

Domestique infidèle. — Sur la plainte de M. Louis Dumont, plombier-zingueur rue Percepain, la police a arrêté sa domestique Palmyre Pouge, qui lui avait dérobé d'abord 5 billets de cinquante francs, puis un billet de 100 francs.

On a retrouvé un billet de cinquante francs couru dans la doublure d'un jupon et une somme de quarante-huit francs cachée dans un poêle. Le reste avait passé en achats de vêtements qui, d'ailleurs, ont été saisis.

VIEUX-CONDÉ. — La municipalité, d'accord avec la commission des fêtes du Hameau du Mont-de-Péruwelz, a organisé pour le dimanche 19 juin, une fête avec le concours de la musique communale de Vieux-Condé, une Union chorale de Vieux-Condé, du Cercle Symphonique de Vieux-Condé et de la Société de gymnastique l' « Energie », de Vieux-Condé.

— Un pupille de l'Assistance publique, Raymond Pradal, 15 ans mineur à la fosse Ledoux, placé chez Mme Darthois, née Sarot, a profité d'une absence de cette dame pour fracturer, à l'aide d'un tisonnier, une armoire et une garde-robe, dans lesquelles il a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 10 fr. Il a fêté la faite avec l'argent.

ANZIN. — La Musique Municipale a été déclarée dissoute par arrêté municipal du 15 mai, et les sociétaires inscriptrices, membres de la commission de la Musique, ont été chargées de la réorganisation. M. Paul Colmant, directeur du matériel, devra faire rentrer les instruments. [illegible] part, la commission de la Musique a délégué comme directeur de la société reconstituée M. Gustave Cardon, âgé de 26 ans, professeur de solfège à l'Ecole Nationale de Musique de Valenciennes, 1er prix du Conservatoire de Paris.

ANZIN. — Dans sa réunion du 27 mai, la commission de la Société décorée a pris diverses déterminations : il a été notamment décidé que, dorénavant, le drapeau représentera la Société aux funérailles de ses membres honoraires, sauf que l'information du décès lui en sera faite en temps utile.

[illegible]. — Marie Lebobre a roué de coups la veuve Fontaine, 65 ans, parce qu'elle avait fait partir ses enfants qui abîmaient son pré.

HASPRES. — A la sortie du tissage Cossart, la femme du chauffeur Nestor A., par jalousie, jeta du vitriol à une ouvrière, Marguerite Lamoie, et la blessa dans le dos, mais les brûlures sont de peu de gravité. Un sieur Roland a été atteint aux lèvres par quelques gouttes du liquide corrosif.

HERGNIES. — Grave affaire. — La jeune Marie Bay, 19 ans domestique de ferme, inculpée de manœuvres abortives qu'elle aurait exercées sur elle-même, vient d'être mise en état d'arrestation.

DENAIN. — Grand Carnaval d'Eté. — Un grand carnaval d'été avec 4.000 francs de primes aura lieu le dimanche 28 août prochain.

Nous donnons ci-dessous le détail des primes :

Fête de jour. — Première catégorie. Groupe A (minimum 60 personnes, avec ou sans char). — 1re prime 400 fr. ; 2e, 275 fr. ; 3e, 175. — Groupe B. Sociétés locales : 1re prime, 125 fr. ; 2e, 75 francs.

Deuxième catégorie. — Groupe A. (minimum 30 personnes, avec ou sans char). 1re prime 175 fr. ; 2e 125 fr. ; 3e, 75 fr. ; 5e, 50 fr. — Groupe B. Sociétés locales 1re prime, 50 francs ; 2e, 65 fr.

Troisième catégorie. — (Minimum 10 personnes) : 1re prime, 100 fr. ; 2e, 75 fr. ; 3e, 50 fr. ; 4e, 35 fr. ; 5e, 30 fr. ; 6e, 30 fr. ; 7e, 30 francs.

Quatrième catégorie. — (Minimum 5 personnes et couples) : 1re prime 50 francs ; 2e, 35 fr. ; 3e, 30 fr. ; 4e, 25 fr. ; 5e, 20 fr. ; 6e, 15 fr. ; 7e, 10 francs.

Cinquième catégorie. — Isolés. — 1re prime, 50 fr. ; 2e, 40 fr. ; 3e, 30 fr. ; 4e, 20 fr. ; 5e, 15 fr. ; 6e, 10 fr. ; 7e, 10 fr. ; 8e, 9e et 10e, 5 francs.

Sixième catégorie. — Enfants, groupes, couples, isolés, costumés et fleuris. — 1re prime, 40 fr. ; 2e, 25 fr. ; 3e, 15 fr. ; 4e 10 francs.

En ce qui concerne les primes d'éloignement, une somme de 200 francs sera répartie entre les sociétés les plus éloignées et cette répartition sera laissée à l'appréciation du jury.

Fête de nuit. — Toutes sociétés réunies, y compris groupes, couples et isolés, les mieux éclairés. — 1re prime, 175 fr. ; 2e, 120 fr. ; 3e, 90 fr. ; 4e, 60 fr. ; 5e, 30 fr. ; 6e, 50 fr. ; 7e, 30 fr. ; 8e, 20 fr. ; 9e et 10e, 20 francs.

Grande tombola pour tous les membres participant à la fête de nuit, à raison de 1 billet par personne.

1re prime 25 francs ; 2e, 20 francs ; 5 primes de 15 francs ; 18 primes de 10 francs ; 25 primes de 5 francs.

CAMBRAI

Comice Agricole de l'Arrondissement de Cambrai

Au Cateau, hier, s'est tenu le Comice agricole de l'arrondissement de Cambrai.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'en consteler en deux lignes le magnifique succès.

Nous y reviendrons demain pour en donner le compte rendu et publier le palmarès.

BEAUMONT. — Des malfaiteurs inconnus ont brisé plusieurs carreaux et les chassis des fenêtres d'une maison appartenant à M. Gabet Paul, maire d'Inchy.

Les dégâts causés se montent à 100 francs environ.

FRESSAIN. — En voulant monter sur un tas de bois, le jeune Louis Beloulle a roulé à terre et s'est fracturé le bras gauche.

Le malheureux enfant a déjà eu le bras droit cassé en deux endroits.

Le docteur Legrand lui a prodigué ses soins.

AVESNES

MAUBEUGE. — A l'occasion de l'incendie de la remise de M. Démoine, une somme de 30 francs a été versée à la Caisse des Sapeurs-Pompiers de Maubeuge, par la Compagnie d'assurance.

Concours de fr. — Résultats de la Société « La Vigilante ». — Honneur, 1er prix, MM. Bouvarre ; 2e, Hermoux ; 3e, Baudé.

1re catégorie. — 1er prix Huvenoit ; 2e, Destiée ; 3e Derueile ; 2e catégorie. — 1er prix, Tourset ; 2e, Destrée. — 3e catégorie. 1er prix, Réquilé ; 2e Flamand.

Pupilles. — 1er prix : Réquilé ; 2e, Bressy.

— Nous apprenons que M. Félix Diétrich, modeleur-mécanicien, est candidat au scrutin de ballottage du 29 mai 1910, pour la 5e catégorie.

DUNKERQUE

DUNKERQUE. — Collision. — Le jeune Raoul Tillie, 17 ans, garçon boucher, poussait une charrette à bras, lorsqu'à l'angle de la rue Nationale et de la place Jean-Bart, une automobile survenue la heurta et son conducteur.

Le jeune Tillie fut fortement contusionné au côté droit et se plaint de douleurs internes.

Quant à l'auto, conduite par le chauffeur M. Lauroy, bijoutier à Paris, il eut son marchepied tordu dans la collision.

DUNKERQUE. — Echouement. — Le 4-mâts Valentin de la maison A.-D. Bordes, qui arrivait d'Iquique avec nitrate, s'est échoué en entrant au port. Il n'est renfloué peu après.

Aboulage. — Le paquebot « Ouessant », des Chargeurs Réunis », en effectuant son entrée, abordé avec une grande violence le steamer « Pra » qui était amarré au môle II. Les averies sont graves.

Un nègre battu. — Un nommé Lefontaine dit Bibi, un malheureux nègre qui joue du violon dans les cabarets, a été à moitié assommé par un cabaretier nommé Brand. La femme de ce dernier lui a presque enlevé une oreille avec une hache.

Cabaretiers !!!

Nettoyez vos Tuyaux !

vos pompes, votre verrerie de bière à l'OZONE. Dépositaire général pour le gros : P. LANDOUXY, 27, rue de Vaucouleurs, LILLE. En vente chez les principaux Bières et Droguistes. 7737

CONSEIL PRÉCIEUX

A tous ceux qui ne connaissent pas encore

L'EXCELLENT VIN DE

BANYULS-TRILLES

QUINQUINA

nous conseillons vivement de goûter cet

INCOMPARABLE APÉRITIF

recommandé par MM. les Médecins aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDER UN « TRILLES »

et exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES sur le Bouchon. 7633

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

LA SEMAINE ARRAGEOISE

Nous revenons de l'exposition artistique du Palais des Beaux-Arts, et le vérité nous oblige à dire qu'elle aous a paru, sous tous rapport, bien inférieure à celle de l'année dernière.

Notre critique ne saurait s'adresser aux travaux des jeunes filles qui sont dans leur ensemble aussi nombreux et aussi soignés qu'ils l'étaient dans les expositions précédentes. C'est plaisir de se repaser sur ces productions qui dénotent un goût éveré et une direction éclairée des découpions que nous a causées la trop maigre exposition de peinture.

Ce n'est pas que les œuvres de valeur font défaut, mais elles sont en nombre par trop restreint.

M. Zacharie Baton, notre distingué concitoyen présente d'excellentes toiles dans la note simple et sincère qui lui est propre quand il exprime la poésie de nos plages et de nos rochers Tressiens. L'excellent peintre arrageois mérite des éloges, sans restriction, pour ses belles marines, genre dans lequel il excelle : *Entrée de la rivière de Tréguier* (Côtes-du-Nord), n° 1 ; *Marine*, n° 5 ; le *Port Clox à marée basse*, n° 8 ; *Récifs* n° 4 ; *Retour de pêche*, n° 5.

M. Hiele est un artiste de valeur qui expose, outre un bulliage d'Aire-sur-la-Lys, fin du XVIe siècle, dont le coloris atténué et vieillotte qui convient à merveille au sujet qu'il traite (n° 13) une vue des remparts d'Aire-sur-la-Lys, porte d'Arras n° 11, et une agréable perspective de l'avenue des Champs-Elysées n° 12.

M. Plenquette e envoyé une vue lumineuse de Pasoyes (Espagne) n° 17 : trois vaches, bien nature, suffisamment éclairées (n° 16), mais auxquelles son procédé a refusé cet éclat prestigieux des tons et ces rutilances, auxquels il nous a accoutumé et que nous admirions récemment au Salon de Paris, 4910.

De M. Plenquette également : la *Garçon de ferme et le poney*, n° 18 ; *le bel effet de Brouillard à Dragey* (Manche), n° 19, et *Un Soleil* levant de belle venue, n° 20.

M. Armand Robert, raconte avec verve et dit avec un rare bonheur d'expression les scènes de la vie parisienne familières à son pinceau expert : *Scène parisienne* (gare Saint-Lazare) n° 33 ; *Paysage parisien*, n° 30 : *Place de la République, Paris*, n° 32. Les Arragoïs s'arrêtent avec plaisir devant le marché aux bestiaux d'Arras, n° 29, excellent tableau de genre, aux physionomies compagnardes expressives et bien étudiées, aux groupements habilement composés.

Mlle Valentine Dévéal a d'excellentes natures mortes, pêches et raisins, doux et duveté, numéros 40 et 47 ; des citrons et cuivre bien traités n° 9 ; et un chat, n° 10, suffisamment indifférent en son impérance amusante, à ce qui peut se passer dans le rue paisible.

De Mlle Quérey, d'excellentes roses d'hiver, n° 24, de belles anémones doubles, n° 24, des marguerites jeunes, n° 23, un bouquet de roses, n° 21, et des roses, n° 25, gentiment traitées.

M. M. Carlier, de beaux médaillons très ressemblants de M. Victor Dubron, n° 44 ; de M. Victor Barbier, n° 45 ; de M. Auguste Wevdet, n° 46. Ces avec plaisir que l'on voit revivre, grâce au talent souple et sincère de M. Carlier, les figures aimées de nos compatriotes. Si l'on ajoute une remarquable plaquette allégorique, intitulée *la Santé*, n. 1 bis, n° 47, on conviendra que l'exposition de M. Carlier est en tous points remarquable et fait excellente figure dans la salle des Beaux-Arts.

Pour terminer, citons de charmante travaux du jeune Gréchet, qui démontrent une rare sûreté de main, guidée par un goût sûr. Au tout premier rang, la délicieuse et très complète exposition de Mlle Suzanne Leloup, qui se comprend pas moins de 10 numéros : dessus de bouteille, couvre-berceau, tube gaufrage, coffret, pendaill, coussin, vases, plateau, jardinière. Tous nos compliments à Mlle Suzanne Leloup.

Mlle Suzanne Bloquet présente une jolie table marqueterie, une boucle de ceinture, un coussin pyrogravé.

Mlle Suzanne Gréchet : un coussin de velours pyrogravé, peint et pendu, des plaques de porte, un sac à main, champagne.

Mlle Suzanne Pichlier : un coussin Fuchsias, un sachet à mouchoirs, application dentelle, brodé au passé de l'effet le plus heureux.

Mlle Thérèse Trannin : un cadre pèle-mêle, boîte à biscuits, vase, vase-verre, plateau à pain, pendentif. Mlle Trannin c'est fait une spécialité des étains repoussés dans le travail desquels elle est passée maîtresse.

Quant à Mlle Thérèse Wartel, ses cache-pot, boîte à poudre et glace retiennent avec raison, par la délicatesse du travail, l'attention des visiteurs.

En somme, toute galanterie mise à part, les travaux des jeunes filles sont remarquables à tous les points de vue. Ils dénotent beaucoup de travail au service de beaucoup de goût.

Cependant, n'est-ce pas trop demander que dans une exposition de peinture, les travaux d'art décoratif et la sculpture ne l'emportent pas, au moins par le nombre sur les tableaux.

Allons, Messieurs les peintres, il y en a et de beaux à Arras, un peu plus d'empressement pour l'année prochaine.

JULES-JEAN.

ARRAS. — Fête historique. — Les [illegible] prospérités des grandes fêtes historiques qui doivent avoir lieu à Arras dans le courant de juillet sont activement poussées par le comité d'organisation. Il [illegible] pour quelques [illegible] d'un incomparable éclat, et les concours apportés au comité par les nombreux jeunes gens qui y remplirent les principaux rôles, par les sociétés locales qui figureront, par les groupements corporatifs qui ont voté des subventions permettant d'escompter un très grand succès.

Il n'est pas dans la province que la ville puisse envahie par une foule de visiteurs qu'y attirera l'attrait d'une reconstitution fidèle et luxueuse du passé historique d'Arras.

Pour donner à cas fêtes toute la splendeur désirable, des nombreux sommes sont nécessaires et il est indispensable que tous nos concitoyens le comprennent et apportent une large contribution personnelle à l'œuvre commune. Dans une circonstance de ce genre, pour faire de belles traditions d'un cité qui était célèbre par la magnificence de ses fêtes publiques, tous tiendront à honneur de se montrer généreux et de répondre à l'appel que le comité d'organisation leur adresse aujourd'hui. Les souscriptions les plus modestes comme les plus importantes seront accueillies avec empressement, comme un témoignage de l'intérêt apporté à ces fêtes, qui répandront au loin la bon renom de notre ville.

Le Comité d'organisation a la pleine confiance que son appel sera entendu. Les noms de tous les souscripteurs seront publiés dans les organes de la presse locale.

Des listes de souscription sont dès maintenant déposées aux bureaux de tous les journaux d'Arras. Les souscriptions seront aussi reçues au bureau d'organisation, à l'Hôtel de Ville, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures. M. Georges Rohard, trésorier du comité, 6, rue des Ecoles.

Le comité invite les souscripteurs à se hâter, car le temps presse et les dernières dispositions ne pourront être arrêtées que lorsqu'il connaîtra l'importance des ressources dont il pourra disposer. Aux habitants d'Arras de faire en sorte que ces ressources soient dignes de leur ville et dignes de l'œuvre qu'il s'agit de réaliser.

BÉTHUNE

LENS. — Conseil municipal. — Le Conseil Municipal de Lens s'est réuni, samedi soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Basly, député-maire.

Etaient présents : MM. Hiaux et Van Peil, adjoints ; Evrard, Auvray, Deugnet, Lefebvre, Duquesnoy, Pollart, Fassiaux, Hubert, Lalleux, Lebut, Hoël, Pruvost, Duvel, Tison, Rémy. — Excusés : MM. Flahaut et Masquelier.

Le Conseil donne avis favorable à des réductions de fermages demandées par l'Hospice et le Bureau de Bienfaisance pour des locataires dont des parcelles de terrain ont été vendues. Il autorise le Bureau de Bienfaisance à se défendre devant le tribunal, dans une affaire d'occupation temporaire de terrain par la Compagnie des mines de Béthune.

Un décret du 1er avril 1910 a fixé le traitement du secrétaire du conseil des prud'hommes à 800 francs. Les dépenses de 900 francs, pour solder la dépense depuis cette date jusqu'à la fin de l'année sont prélevés sur le budget de 1910. Deux mille francs sont volés à la fanfare ouvrière municipale, pour lui permettre de prendre part au concours de Harmonie du bel effet de Dieudlard à Dragey (Manche), n° 19, et *Un Soleil* levant de belle venue, n° 20.

M. Armand Robert, raconte avec verve et dit avec un rare bonheur d'expression les scènes de la vie parisienne familières à son pinceau expert ; *Scène parisienne* (gare Saint-Lazare) n° 33 ; *Paysage parisien*, n° 30 : *Place de la République, Paris*, n° 32. Les Arragoïs s'arrêtent avec plaisir devant le marché aux bestiaux d'Arras, n° 29, excellent tableau de genre, aux physionomies compagnardes expressives et bien étudiées, aux groupements habilement composés.

Mlle Valentine Dévéal a d'excellentes natures mortes, pêches et raisins, doux et duveté, numéros 40 et 47 ; des citrons et cuivre bien traités n° 9 ; et un chat, n° 10, suffisamment indifférent en son imperance amusante, à ce qui peut se passer dans le rue paisible.

De Mlle Quérey, d'excellentes roses d'hiver, n° 24, de belles anémones doubles, n° 24, des marguerites jeunes, n° 23, un bouquet de roses, n° 21, et des roses, n° 25, gentiment traitées.

M. M. Carlier, de beaux médaillons très ressemblants de M. Victor Dubron, n° 44 ; de M. Victor Barbier, n° 45 ; de M. Auguste Wevdet, n° 46. Ces avec plaisir que l'on voit revivre, grâce au talent souple et sincère de M. Carlier, les figures aimées de nos compatriotes. Si l'on ajoute une remarquable plaquette allégorique, intitulée *la Santé*, n. 1 bis, n° 47, on conviendra que l'exposition de M. Carlier est en tous points remarquable et fait excellente figure dans la salle des Beaux-Arts.

Pour terminer, citons de charmante travaux du jeune Gréchet, qui démontrent une rare sûreté de main, guidée par un goût sûr. Au tout premier rang, la délicieuse et très complète exposition de Mlle Suzanne Leloup, qui se comprend pas moins de 10 numéros : dessus de bouteille, couvre-berceau, tube gaufrage, coffret, pendaill, coussin, vases, plateau, jardinière. Tous nos compliments à Mlle Suzanne Leloup.

Mlle Suzanne Bloquet présente une jolie table marqueterie, une boucle de ceinture, un coussin pyrogravé.

Mlle Suzanne Gréchet : un coussin de velours pyrogravé, peint et pendu, des plaques de porte, un sac à main, champagne.

Mlle Suzanne Pichlier : un coussin Fuchsias, un sachet à mouchoirs, application dentelle, brodé au passé de l'effet le plus heureux.

Mlle Thérèse Trannin : un cadre pèle-mêle, boîte à biscuits, vase, vase-verre, plateau à pain, pendentif. Mlle Trannin c'est fait une spécialité des étains repoussés dans le travail desquels elle est passée maîtresse.

Quant à Mlle Thérèse Wartel, ses cache-pot, boîte à poudre et glace retiennent avec raison, par la délicatesse du travail, l'attention des visiteurs.

En somme, toute galanterie mise à part, les travaux des jeunes filles sont remarquables à tous les points de vue. Ils dénotent beaucoup de travail au service de beaucoup de goût.

Cependant, n'est-ce pas trop demander que dans une exposition de peinture, les travaux d'art décoratif et la sculpture ne l'emportent pas, au moins par le nombre sur les tableaux.

Allons, Messieurs les peintres, il y en a et de beaux à Arras, un peu plus d'empressement pour l'année prochaine.

JULES-JEAN.

ARRAS. — Fête historique. — Les [illegible] prospérités des grandes fêtes historiques qui doivent avoir lieu à Arras dans le courant de juillet sont activement poussées par le comité d'organisation. Il [illegible] pour quelques [illegible] d'un incomparable éclat, et les concours apportés au comité par les nombreux jeunes gens qui y remplirent les principaux rôles, par les sociétés locales qui figureront, par les groupements corporatifs qui ont voté des subventions permettant d'escompter un très grand succès.

Il n'est pas dans la province que la ville puisse envahie par une foule de visiteurs qu'y attirera l'attrait d'une reconstitution fidèle et luxueuse du passé historique d'Arras.

Pour donner à ces fêtes toute la splendeur désirable, des nombreux sommes sont nécessaires et il est indispensable que tous nos concitoyens le comprennent et apportent une large contribution personnelle à l'œuvre commune. Dans une circonstance de ce genre, pour faire de belles traditions d'un cité qui était célèbre par la magnificence de ses fêtes publiques, tous tiendront à honneur de se montrer généreux et de répondre à l'appel que le comité d'organisation leur adresse aujourd'hui. Les souscriptions les plus modestes comme les plus importantes seront accueillies avec empressement, comme un témoignage de l'intérêt apporté à ces fêtes, qui répandront au loin la bon renom de notre ville.

Le Comité d'organisation a la pleine confiance que son appel sera entendu. Les noms de tous les souscripteurs seront publiés dans les organes de la presse locale.

Des listes de souscription sont dès maintenant déposées aux bureaux de tous les journaux d'Arras. Les souscriptions seront aussi reçues au bureau d'organisation, à l'Hôtel de Ville, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures. M. Georges Rohard, trésorier du comité, 6, rue des Ecoles.

Le comité invite les souscripteurs à se hâter, car le temps presse et les dernières dispositions ne pourront être arrêtées que lorsqu'il connaîtra l'importance des ressources dont il pourra disposer. Aux habitants d'Arras de faire en sorte que ces ressources soient dignes de leur ville et dignes de l'œuvre qu'il s'agit de réaliser.

BÉTHUNE

LENS. — Conseil municipal. — Le Conseil Municipal de Lens s'est réuni, samedi soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Basly, député-maire.

Etaient présents : MM. Hiaux et Van Peil, adjoints ; Evrard, Auvray, Deugnet, Lefebvre, Duquesnoy, Pollart, Fassiaux, Hubert, Lalleux, Lebut, Hoël, Pruvost, Duvel, Tison, Rémy. — Excusés : MM. Flahaut et Masquelier.

Le Conseil donne avis favorable à des réductions de fermages demandées par l'Hospice et le Bureau de Bienfaisance pour des locataires dont des parcelles de terrain ont été vendues. Il autorise le Bureau de Bienfaisance à se défendre devant le tribunal, dans une affaire d'occupation temporaire de terrain par la Compagnie des mines de Béthune.

Un décret du 1er avril 1910 a fixé le traitement du secrétaire du conseil des prud'hommes à 800 francs. Les dépenses de 900 francs, pour solder la dépense depuis cette date jusqu'à la fin de l'année sont prélevés sur le budget de 1910. Deux mille francs sont volés à la fanfare ouvrière municipale, pour lui permettre de prendre part au concours de Harmonie du bel effet de Dieudlard à Dragey (Manche), n° 19, et *Un Soleil* levant de belle venue, n° 20.

M. Armand Robert, raconte avec verve et dit avec un rare bonheur d'expression les scènes de la vie parisienne familières à son pinceau expert ; *Scène parisienne* (gare Saint-Lazare) n° 33 ; *Paysage parisien*, n° 30 : *Place de la République, Paris*, n° 32. Les Arragoïs s'arrêtent avec plaisir devant le marché aux bestiaux d'Arras, n° 29, excellent tableau de genre, aux physionomies compagnardes expressives et bien étudiées, aux groupements habilement composés.

Mlle Valentine Dévéal a d'excellentes natures mortes, pêches et raisins, doux et duveté, numéros 40 et 47 ; des citrons et cuivre bien traités n° 9 ; et un chat, n° 10, suffisamment indifférent en son imperance amusante, à ce qui peut se passer dans le rue paisible.

De Mlle Quérey, d'excellentes roses d'hiver, n° 24, de belles anémones doubles, n° 24, des marguerites jeunes, n° 23, un bouquet de roses, n° 21, et des roses, n° 25, gentiment traitées.

M. M. Carlier, de beaux médaillons très ressemblants de M. Victor Dubron, n° 44 ; de M. Victor Barbier, n° 45 ; de M. Auguste Wevdet, n° 46. Ces avec plaisir que l'on voit revivre, grâce au talent souple et sincère de M. Carlier, les figures aimées de nos compatriotes. Si l'on ajoute une remarquable plaquette allégorique, intitulée *la Santé*, n. 1 bis, n° 47, on conviendra que l'exposition de M. Carlier est en tous points remarquable et fait excellente figure dans la salle des Beaux-Arts.

Pour terminer, citons de charmante travaux du jeune Gréchet, qui démontrent une rare sûreté de main, guidée par un goût sûr. Au tout premier rang, la délicieuse et très complète exposition de Mlle Suzanne Leloup, qui se comprend pas moins de 10 numéros : dessus de bouteille, couvre-berceau, tube gaufrage, coffret, pendaill, coussin, vases, plateau, jardinière. Tous nos compliments à Mlle Suzanne Le